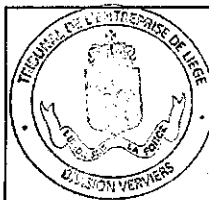


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23013848



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

19 JAN. 2023

Greffe
Le greffier

N° d'entreprise : **0467 245 634**

Nom

(en entier) : **MELIMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **RUE DES WAIDES 10 - 4890 THIMISTER-CLERMONT**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur - AGE DU 09/01/2023

Première résolution - Démission d'un administrateur

L'assemblée prend acte de la démission présentée ce jour par Monsieur Régis MOLLON de son mandat d'administrateur à l'assemblée générale avec effet au 1er janvier 2023.

L'assemblée remercie Monsieur Régis MOLLON pour le travail fourni et l'efficacité dont il a fait preuve pendant la durée de son mandat et lui donne décharge entière et complète pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution - Nomination d'un nouvel administrateur

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des actions présentes de nommer un nouvel administrateur et appelle à cette fonction la société à responsabilité limitée LUVIA, ayant son siège à 4683 Oupeye, Rue de l'Arbre Saint Roch 51, inscrite au RPM de Liège (Division Liège) sous le numéro 0784.509.175.

Conformément à l'article 2 :55 du Code des sociétés et des associations, la société à responsabilité limitée LUVIA nomme en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat d'administrateur au sein de la société anonyme MELIMO au nom et pour compte de la société à responsabilité limitée LUVIA, Monsieur Régis MOLLON, domicilié à 4683 Oupeye, rue de l'Arbre Saint Roch, 51, numéro national 88.09.16-313.51.

Le mandat d'administrateur de la société à responsabilité limitée LUVIA, prend cours le 1er janvier 2023 et expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2029, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2028.

Le mandat de la société à responsabilité limitée LUVIA sera exercé à titre onéreux.

La société à responsabilité limitée LUVIA, représentée par Monsieur Régis MOLLON intervient aux présentes et accepte le mandat qui lui est conféré.

Déposé en même temps au greffe : PV AGE du 09/01/2023

REGIS MOLLON
MANDATAIRE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).